Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID: 069-216901413-20231009-D74\_23-DE



Conseil municipal du 09 octobre 2023 **Délibération nº74-23** 

Objet: Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 03/10/2023 Présidence : Renaud PFEFFER - Maire Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA

**Membres présents**: Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT -Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD - Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT -Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI- Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET - Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

### Membres excusés et représentés :

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

#### Membres absents:

Nombre de conseillers

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29

#### I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, le Comité Technique est obligatoirement saisi pour avis.

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Technique  Il convient de supprimer 1 poste au grade d'adjoint technique à temps complet en raison d'un reclassement pour inaptitude	
1 poste adjoint technique TC	

Publié le



ID: 069-216901413-20231009-D74\_23-DE

# Filière Animation

A la suite d'un reclassement pour inaptitude, il convient de créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Suppression	Création
	1 adjoint d'animation TNC (20h)

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 29 septembre 2023;

La commission *Ressources*, réunie le 25 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 09 octobre 2023

SING

Le Maire,

Renaud PFEFFER